



## Procès-verbal de la réunion du conseil Le 28 janvier 2026 à 18 h 00

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 28 janvier 2026.

### OUVERTURE DE LA RÉUNION - 18 h 00

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 18 h 01 en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

### PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	Virtuellement	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale  
Nadine Vielfaure, agente législative

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-20

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 28 janvier 2026 soit adopté tel qu'il a été distribué.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-21

conseiller Ingles

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 janvier 2026 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

## **FINANCES**

### **Liste des chèques**

2026-22

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20260023 à 20260041 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202600040 à 202600113 (inclusivement) pour la somme de 283 898,61 \$ soient approuvés pour paiement.

**ADOPTÉE**

### **Auditeur - documents de mission**

2026-23

conseiller Eros

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le préfet et la DG soient autorisés à signer les documents de mission nécessaires pour permettre à l'auditeur d'effectuer l'audit de 2025.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX**

Réunion du leadership municipal bilingue de l'AMBM - 22 janvier 2026 - préfet et préfet adjoint

**AFFAIRES EN COURS** - aucune.

**AVIS DE MOTION/PÉTITIONS** - aucun.

## **DÉLÉGATION(S)**

À 18 h 05, Michaela Dueck, directrice générale, et Naomi Evans, membre du conseil d'administration du Richer Daycare Centre, font une présentation au conseil concernant les besoins de la garderie, l'expansion future de la garderie et la demande de soutien municipal.

## **PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS**

### **Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 20 janvier 2026**

2026-24

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 20 janvier 2026 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

### **AUDIENCES - 18 h 30**

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 28 janvier 2026.

### **Usage conditionnel n° 01-26 - location à court terme - Miranda Bauer**

2026-25

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique concernant l'usage conditionnel n° 01-26 afin d'autoriser le placement d'un bâtiment annexe indépendant sur la propriété et son usage comme logement de location à court terme au 83, chemin Dawson Est, NO 16-8-8E, dans une zone Résidentielle Urbaine, à 18 h 32.

**ADOPTÉE**

La demanderesse, Miranda Bauer, n'était pas présente.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucun problème avec la demande proposée.

Aucune présentation n'a été reçue de la part du public.

**FIN DE L'AUDIENCE - CU n° 01-26 - location à court terme - Miranda Bauer**

2026-26

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 01-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 41.

**ADOPTÉE**

**Usage conditionnel n° 02-26 - logement accessoire (non attenant) - Madison Viznaugh**

2026-27

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel n° 02-26 pour permettre un logement accessoire non attenant au 44049, chemin 43E, SO 17-8-8E, dans un secteur zoné Résidentiel Rural, à 18 h 42.

**ADOPTÉE**

La demanderesse, Madison Viznaugh, n'était pas présente.

Un courriel de Chris Wilkins, chef des pompiers, a été reçu, indiquant qu'il n'y avait pas de problème avec la demande proposée.

Un courriel de Kevin Medeiros, directeur des opérations, a été reçu, indiquant qu'il n'a aucun problème avec la demande proposée.

Un courriel a été reçu de Deanna et Gary Marriott indiquant qu'ils ne s'opposaient pas à la proposition.

Un courriel a été reçu de Nathaniel Forest qui s'oppose à la proposition.

Jacques Musso et Cheryl Besser ont fait une présentation pour s'opposer à la proposition.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

**FIN DE L'AUDIENCE - CU n° 02-26 - logement accessoire (non attenant) - Madison Viznaugh**

2026-28

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 02-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 59.

**ADOPTÉE**

**Décision suite à l'audience - CU n° 01-26 - location à court terme - Miranda Bauer**

2026-29

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre d'usage conditionnel n° 01-26 afin de permettre qu'un logement accessoire non attenant soit placé sur la propriété et utilisé comme logement locatif à court terme au 83, chemin Dawson Est, NO 16-8-8E, dans un secteur zoné Résidentiel Urbain et désigné comme centre d'établissement;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre d'usage conditionnel n° 01-26, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que les propriétaires soient responsables de veiller au respect des exigences fédérales, provinciales et municipales, notamment :
  - a) Obtenir tous les permis de mise en valeur et de construire pour le bâtiment destiné à être utilisé comme location à court terme.
  - b) Veiller au respect total des codes du bâtiment, de la plomberie et de la sécurité incendie, le cas échéant.
  - c) Obtenir les permis requis pour une deuxième allée auprès du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba, le cas échéant.
  - d) Obtenir tous les permis requis pour la gestion des eaux usées sur place auprès du ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs du Manitoba, le cas échéant.
2. Que la demanderesse conclue une entente de mise en valeur avec la municipalité, à la satisfaction de la M. R. de Sainte-Anne, qui comprendra, notamment :
  - a) Que tous les véhicules associés à la location à court terme soient tenus de stationner sur la propriété, et non sur la voie publique.
  - b) Que le bâtiment ne soit pas utilisé à des fins d'occupation résidentielle permanente ou à long terme et soit réservé à la location à court terme, c'est-à-dire à des séjours de moins de 7 jours consécutifs.
  - c) Que tout changement d'usage du bâtiment accessoire nécessite l'accord préalable de la municipalité et, le cas échéant, des autorités provinciales.
  - d) Que la demanderesse reconnaisse que le puits commun existant, qui dessert le logement principal, ne sera pas prolongé pour desservir le bâtiment accessoire sans toutes les autorisations requises.
  - e) Que la demanderesse soit responsable de s'assurer que le bâtiment accessoire est situé et conçu de manière à permettre un accès raisonnable aux véhicules d'urgence, y compris une allée adéquate.
  - f) Que, si nécessaire, à la demande de la municipalité, la demanderesse installe des écrans ou des clôtures afin d'atténuer les impacts potentiels sur les propriétés voisines.
  - g) Que toutes les mises en valeur soient conformes à l'arrêté sur le zonage, au code du bâtiment et aux normes municipales applicables, ainsi qu'aux exigences provinciales et fédérales.

#### **ADOPTÉE**

**Décision suite à l'audience - CU n° 02-26 - logement accessoire (non attenant) - Madison Viznaugh**  
2026-30

conseiller Stolwyk  
conseiller Sarrasin

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'usage conditionnel n° 02-26 pour permettre une suite secondaire non attenante au 44049, chemin 43E, SO 17-8-8E, dans un secteur zoné Résidentiel Rural et désigné comme centre d'établissement;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre d'usage conditionnel n° 02-26, sous réserve des conditions suivantes :

1. Le demandeur est responsable d'obtenir toutes les approbations ou autorisations requises auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales.
2. La demanderesse est responsable de s'assurer que le logement accessoire est situé et conçu avec une allée permettant un accès raisonnable aux véhicules et services d'urgence.
3. Que l'éclairage extérieur soit orienté de manière à ne pas éclairer les propriétés voisines.
4. Que l'emplacement de la maison soit tel qu'indiqué dans le plan de site soumis, la marge de recul de la cour latérale nord ne devant pas se situer à moins de 45 pieds du nouveau logement.

#### **ADOPTÉE**

**RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES** - aucun.

**ARRÊTÉS** - aucun.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **Plan de conception pour RPS 210 et RPS 207 - projet de ponceau sous la route**

À titre d'information uniquement, reporté aux discussions sur le budget.

### **Demande de la M. R. de Hanover - revêtement d'asphalte et nettoyage des drains de la 42N 2026-31**

conseiller Eros

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE la M. R. de Hanover a demandé une collaboration intermunicipale pour les projets suivants :

- Revêtement d'asphalte d'environ 800 m sur la route 42N entre la RPGC 12 et la route 35E (partage des coûts à parts égales);
- Nettoyage du drain Youville au S 5-8-6EMP au nord de la route 42N, à proximité du numéro municipal 31095, qui draine la M. R. de Hanover (partage des coûts à parts égales);

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. de Sainte-Anne accepte d'inclure le projet de drainage décrit ci-dessus dans le plan financier 2026 afin que les travaux soient réalisés à partir du budget de fonctionnement du drainage, pour un coût estimé à 5 000 \$;

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne accepte le partage des coûts à 50 % pour le revêtement en asphalte de la route 42N entre la route provinciale 12 et la route 35E, et demande à la direction de prévoir jusqu'à 50 000 \$ dans le plan financier 2026 pour ce projet d'amélioration des immobilisations.

**ADOPTÉE**

### **Seine River Services For Seniors - invitation AGA 2026**

2026-32

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE la conseillère Sarah Normandeau, notre représentante désignée de Age-Friendly Manitoba, et le préfet Pelletier soient autorisés à assister à l'assemblée générale annuelle de Seine River Services for Seniors le 11 juin 2026, à Sainte-Anne, avec tous les frais associés à payer.

**ADOPTÉE**

### **Prix annuels du bénévolat - Manitoba**

2026-33

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le prix annuel du bénévolat est décerné à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à leur communauté, à leur région, à leur province ou à leur pays;

ATTENDU QUE Aurèle Boisvert a été un bénévole communautaire dévoué au service de la grande communauté de Sainte-Anne depuis de nombreuses années, et plus récemment par son implication dans la banque alimentaire locale, Accueil Kateri;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme Aurèle Boisvert pour le 42<sup>e</sup> prix annuel du bénévolat.

**ADOPTÉE**

### **AMM-Western Financial Group - webinaire - plateforme de santé mentale Togetherall**

Reçu à titre d'information.

### **Commission de révision - 7 octobre 2026 à 12 h 00 (midi)**

2026-34

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le comité de révision 2027 se réunisse le 7 octobre 2026 à 12 h 00 (midi) en la salle du conseil municipal;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE ce comité de révision examine également les demandes d'appel des taxes supplémentaires présentées conformément à l'article 328 de la *Loi sur les municipalités*;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil soit nommé comme comité, le préfet ou le préfet adjoint agissant à titre de président et la directrice générale à titre de secrétaire du comité de révision.

**ADOPTÉE**

**AMBM - partenariat intermunicipal pour la prospérité RPS 210 - protocole d'entente et synopsis du corridor**

2026-35

conseiller Eros

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente intermunicipal de partenariat pour la prospérité de l'AMBM concernant le développement économique du corridor RPS210, axe stratégique pour le développement économique régional traversant les municipalités membres de l'AMBM de Sainte-Anne (M. R. et ville), Taché, La Broquerie, Ritchot et Piney, pour une durée de cinq ans, de 2026 à 2030; IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le préfet Pelletier soit nommé représentant désigné et que le conseiller Pat Stolwyk soit nommé suppléant.

**ADOPTÉE**

**Financement AMBM pour la signalisation bilingue**

2026-36

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) a obtenu un financement dans le cadre de son projet intitulé « Renforcer la présence du français dans les municipalités bilingues du Manitoba », conformément à l'Entente Canada-Manitoba sur les services en français (ECMSF), dans le but de renforcer la présence du français dans les municipalités bilingues grâce à une signalisation prioritaire;

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne autorise la DG à signer l'accord de contribution avec l'AMBM pour un montant maximal de 40 000 \$ pour l'achat et l'installation de signalisation bilingue dans la municipalité entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2028.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR**

**Statistiques et analyse des permis 2025**

Reçu à titre d'information.

**Révision du plan de développement**

La direction répondra.

**ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT**

2026-37

conseiller Ingles

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 13 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

invitation à l'événement pré-festival - 8 février 2026

Bulletin n° 2026-01 - MRN - Augmentation de la taxe sur les services d'évaluation foncière

Climate West - bulletin d'information de janvier

invitation à la journée de l'agriculture biologique 2026 - DHSRR

District hydrographique Seine-Rat-Roseau

Communautés en fleurs

procès-verbaux Accueil Kateri Centre

District hydrographique Rouge Nord-Est

communiqués de presse MB

communiqué de presse du vérificateur général

L'initiative Dawson Trail Arts and Heritage Tour reçoit le Prix d'histoire du Gouverneur général pour l'excellence des programmes communautaires

**ADOPTÉE**

**HUIS CLOS**

2026-38

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 19 h 54, pour discuter des questions d'application d'arrêtés, de questions juridiques, et de questions qui en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

**ADOPTÉE**

**FIN DU HUIS CLOS**

2026-39

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 20 h 26 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

**ADOPTÉE**

**Achat de terrain**

2026-40

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG à négocier un éventuel achat de terrain, sous réserve des conditions discutées à huis clos.

**ADOPTÉE**

**Puits de la caserne des pompiers de Richer**

2026-41

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE l'entrepreneur précédemment sélectionné n'était plus en mesure de répondre aux attentes dans les délais prescrits pour l'installation d'un nouveau système de puits pour la caserne de pompiers de Richer;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG et le directeur des opérations, en collaboration avec le chef des pompiers, à sélectionner un autre entrepreneur parmi ceux qui ont précédemment soumis des devis pour ce projet, après réception des devis révisés pour les essais, l'obtention des permis, le forage et le raccordement d'un nouveau puits pour desservir le service d'incendie de Richer, le coût total des travaux étant estimé entre 35 000 \$ et 150 000 \$, selon les résultats des essais sur le type d'aquifère et le débit d'eau requis pour répondre aux besoins du service d'incendie;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil autorise la réalisation de tous les travaux et le paiement des coûts conformément au devis, sous la supervision du chef des pompiers, de la DG et/ou du directeur des opérations, qui seront imputés au fonds de réserve approprié, comme indiqué dans les délibérations budgétaires pour 2026.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-42

conseillère Normandeau

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 20 h 28.

**ADOPTÉE**

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)  
Réunion ordinaire de journée  
Réunion ordinaire de soirée

Le 11 février 2026 à 9 h 10  
Le 25 février 2026 à 18 h 00

Original signé par :

---

Richard Pelletier  
préfet

Original signé par :

---

Shelley Jensen, CMMA  
directrice générale